**32ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(21 janvier-1er février 2019)**

**Yémen**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 23 janvier (après-midi)

Cet EPU se déroule alors que le pays, en pleine guerre, connaît une très grave crise humanitaire et de graves et nombreuses violations des droits de l’Homme et du droit international humanitaire par les parties.

La France, consciente des terribles défis que doit relever le Yémen, lui souhaite avant tout le rétablissement de la paix. Dans ce contexte, elle lui adresse les recommandations suivantes :

1) N’entraver sous aucun prétexte l’accès et la délivrance de l’aide humanitaire.

2) Protéger et apporter des soins aux victimes de la traite et des violences sexuelles et traduire en justice les coupables de tels actes.

3) Mettre fin au recrutement d’enfants-soldats et à la détention d’enfants migrants, et leur assurer une protection et une assistance conformes aux normes internationales.

4) Améliorer la situation des droits des femmes, tout particulièrement en punissant sévèrement dans le droit et dans les faits les mariages forcés, particulièrement de mineures.

5) Signer et ratifier la Convention internationale contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

6) Lutter contre les détentions arbitraires et la torture dans les lieux de détention.

7) Assurer le fonctionnement des services publics en charge des besoins essentiels de la population en matière d’éducation et de santé (notamment de santé mentale).

8) Coopérer pleinement avec le Groupe d’Experts Eminents et faciliter son accès au territoire yéménite./.